

# Vatican II : « Lumen gentium » en six mots

## **L'Église, Corps du Christ et communion**

Le premier chapitre de *Lumen gentium* a pour titre « Le Mystère de l'Église », qu'il faut prendre dans le sens que lui donne saint Paul, le « dessein » de Dieu. Mais, justement, le texte veut sortir d'une conception juridique ou sociologique de l'Église. Pour cela, il propose une abondance de métaphores pour l'Église, et il est important de conserver cette pluralité.

Parmi ces métaphores, la constitution privilégie celle du Corps du Christ et la notion de communion. Sans doute parce que Paul les a exploitées, pour marquer à la fois l'union des membres dans la charité et leur union avec le Christ, qui les nourrit de son corps : « *Tous ne font en Lui qu'un corps unique.* »

Parler de communion permet aussi de prendre en compte la diversité des charismes. Enfin, la notion est utilisée dans une perspective d'ouverture : la communion pleine et entière est un idéal, ce qui permet d'éviter d'établir une division nette entre ceux qui sont dans l'Église, et ceux qui n'y sont pas : il y a des degrés divers de communion. Ceci vaut aussi pour les chrétiens non catholiques, et les non-chrétiens.

## **Peuple de Dieu**

C'est une expression biblique : le nouveau Peuple de Dieu plonge ses racines dans l'Ancienne Alliance. Elle s'oppose à une vision de l'Église comme une société parfaite. Car le Peuple de Dieu est par définition en marche, nomade, en transhumance, imparfait : il est composé de pécheurs. C'est toute la dimension historique de l'Église qui se trouve ainsi prise en compte.

La notion de Peuple de Dieu a été sur interprétée dans les années postconciliaires, du fait de la polysémie du mot peuple, comme « populaire », ce qui n'est pas l'élite. C'est ce qui a fondé dans les années 1970 en Amérique latine la théologie des communautés de base.

En Allemagne, elle est directement contenue dans le slogan de « Nous sommes l'Église », qui oppose l'Église d'en bas à celle d'en haut, la hiérarchie (« *Die da oben, Die da unten* »). C'est contre cette conception uniquement sociologique que s'est élevé le Synode de 1985, qui a de nouveau insisté sur l'Église comme communion.

## **Collégialité**

La collégialité est un terme qui existait bien avant Vatican II, et qui signifie une co-responsabilité née de l'appartenance à un groupe. Mais elle pose, au niveau de l'Église, la question de la relation entre le pape et l'autorité collégiale des évêques. Le concile Vatican I avait affirmé l'infaillibilité du pape. Il fallait donc voir comment articuler cette infaillibilité avec le rôle d'un épiscopat responsable (l'évêque est le vicaire et le légat du Christ dans son diocèse). *Lumen gentium*, fruit de laborieux compromis, refuse de les opposer : le pape fait partie du collège des évêques, il est la tête, sans laquelle ce collège n'existerait pas.

Dans le même temps, les évêques ne tiennent pas du pape le fondement de leur pouvoir collégial, mais de leur sacerdoce qu'ils reçoivent par le sacrement de l'ordination. Il y a donc bien une autorité collégiale, autre que celle du pontife romain. Au dernier moment, une note additionnelle, ajoutée sous la pression de la minorité, apporta la précision suivante : c'est le pape qui, assignant leur charge aux évêques, les habilite à exercer le pouvoir de leur consécration. Sur le plan théorique, cela ne change rien, mais cette note a brouillé le message sur la collégialité.

## **Laïcs**

*Lumen gentium* développe longuement une théologie du laïcat, dans la logique du Peuple de Dieu, où chaque baptisé est appelé à participer à la venue du Royaume. Pour la première fois, le laïc n'est pas seulement défini uniquement comme ce qu'il n'est pas (ni prêtre ni religieux), mais aussi de manière positive : « *les chrétiens qui, incorporés au Christ par le baptême, constitués en Peuple de Dieu et rendus participants à leurs manières de la charge sacerdotale, prophétique et*

*royale du Christ, exercent pour leur part la mission du peuple chrétien tout entier dans l'Église et dans le monde ».*

Ce laïcat a une mission propre, que détaille ensuite le texte : « *rendre l'Église présente actuellement dans ces lieux et ces conjonctures où, seuls, ils peuvent faire qu'elle soit le sel de la terre* ». La théologie reste très classique et rappelle fermement aux baptisés leur devoir d'obéissance à la hiérarchie. Les laïcs sont les témoins de la Résurrection dans un monde dont il leur appartient de « sanctifier » les activités, mais sans engager l'Église dans leurs options temporelles (engagement politique, par exemple).

### **L'appel universel à la sainteté**

On a sans doute sous-estimé cette notion, qui n'a pas provoqué de débats importants à l'époque. Pourtant, l'appel à la sainteté, qui devait être au départ lié à la vie religieuse, est devenu universel. Pour la première fois, un concile reconnaît ainsi que la sainteté est le cœur et la finalité de l'Église et de la vie humaine.

Cet appel à la sainteté se traduit de diverses manières selon les charismes et offre donc une armature spirituelle pour tout chrétien. En effet, la vie religieuse est une des voies de sainteté, mais pas seulement : tout chrétien, dans sa vie ordinaire, dans la variété des tâches qu'il occupe, est appelé à la sainteté.

La constitution insiste bien sur tous les états de vie et dessine, grande nouveauté, la sainteté des époux qui « *dans un fidèle amour s'aident mutuellement, durant toute leur vie commune, à répondre à la grâce et ensemble élèvent dans les vertus chrétiennes les enfants que Dieu leur donne* ». Une spiritualité conjugale, là où, avant, l'Église ne parlait que de moralité conjugale...

### **Marie médiatrice**

La dévotion mariale avait connu une envolée durant le XIX<sup>e</sup> siècle, avec les apparitions de Lourdes, de Fatima, et les dogmes de l'Immaculée Conception, en 1854, et de l'Assomption en 1950. Certains pères conciliaires souhaitaient une nouvelle définition, Marie « corédemptrice » (rachetant les péchés au même titre que le Christ). Mais, finalement, une majorité se dégagea pour intégrer le chapitre sur Marie dans la constitution, afin de la replacer dans une théologie plus vaste de l'Église.

Le terme de corédemptrice fut donc rejeté, mais le souci de concilier tout le monde se voit dans la mention de « Marie médiatrice », qui est immédiatement suivie de cette précision : « *Cela n'ajoute rien ni ne déroge en rien à la dignité du Christ seul médiateur.* » Marie est définie à la fois par rapport à l'Église et par rapport à Dieu : dans l'Église, elle occupe une place singulière, la première des rachetés et Mère du Christ tête de l'Église. Mais elle reste en totale dépendance avec la médiation unique du Christ.